

TANZANIE

Déclaration de l'honorable Iddi Mohamed Simba

Ministre de l'industrie et du commerce

Les pays les moins avancés sont les Membres les plus vulnérables de l'Organisation mondiale du commerce. La Tanzanie est l'un d'entre eux et je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée d'en être le porte-parole. Nous remercions le gouvernement et le peuple du Qatar pour leur accueil chaleureux et leur hospitalité.

La présente conférence a lieu à un tournant de l'histoire, à un moment où l'économie mondiale semble amorcer un ralentissement marqué qui aura de lourdes conséquences pour les pays les moins avancés. Pour que nous puissions sortir indemnes de ces turbulences économiques, il est absolument essentiel que nous nous attaquions de manière adéquate aux problèmes de longue date et à ceux qui se dessinent. Nous espérons que la communauté internationale au sens large, et les pays développés en particulier, démontreront leur engagement politique total à l'égard des principes de l'OMC et se pencheront sur les facteurs qui ont conduit à la marginalisation des pays les moins avancés.

Étant donné les effets de plus en plus grands de la mondialisation et le rôle que les pratiques commerciales déloyales existantes ont joué dans la dévastation de nos économies, nous ne trouverons de salut que dans une OMC plus forte et plus efficace. Il est par conséquent dans notre intérêt que la Conférence aboutisse à une Déclaration ministérielle qui témoignera clairement d'un engagement concret en faveur du développement et de la volonté de corriger les déséquilibres existants du système commercial multilatéral.

Les Accords du Cycle d'Uruguay qui constituent le fondement de l'OMC sont marqués par des déséquilibres et des asymétries qui sont à l'origine des problèmes liés à la mise en œuvre. Au cours des quatre derniers mois, nous avons écouté attentivement les arguments en faveur du lancement d'un nouveau cycle de négociations qui engloberait tous les thèmes en un seul engagement. Nous les avons compris et nous respectons les positions que nos partenaires développés ont adoptées lors de la préparation de la Conférence. J'espère que nous aussi avons été compris et que la position délicate qui est la nôtre en ce qui concerne les nouveaux thèmes a été appréciée à sa juste valeur. Les consultations que nous avons tenues avec les Membres africains de l'OMC et les pays en développement d'Asie ont toutes fait ressortir la nécessité d'établir un programme de travail lié au développement et au renforcement des capacités.

Ce que nous proposons en substance est un programme de développement qui donnera la priorité aux besoins des PMA et d'autres pays en développement selon un calendrier qui tiendra également compte des préoccupations des pays développés. Nous ne sommes pas opposés aux nouveaux thèmes, mais il est tout à fait irréaliste d'attendre de nous que nous les négocions maintenant. Nous avons besoin de temps pour les cerner et nous donner les moyens de nous y atteler. Nous devons également préparer les ajustements nécessaires.

Pour mettre en œuvre le programme de développement, nous avons besoin de développer des capacités adéquates qui nous permettront d'aller au-delà de l'exécution de nos obligations normales dans le cadre de l'OMC. Des ressources suffisantes sous forme de financements et de transferts de technologies doivent être mises en place pour faire face aux contraintes qui pèsent sur l'offre, qui se sont avérées un obstacle majeur à l'intégration effective des PMA au système mondial.

L'Accord sur les ADPIC préoccupe tout particulièrement les PMA et nous souscrivons à la proposition voulant que la Conférence ministérielle adopte une Déclaration ministérielle distincte concernant la flexibilité de l'Accord afin de garantir un accès facile aux médicaments destinés à lutter contre les maladies transmissibles, notamment le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme. Étant donné que la Déclaration doit couvrir un champ très large, les PMA préféreraient qu'elle s'intitule Déclaration ministérielle sur les ADPIC et la santé publique.

En ce qui concerne la proposition visant à proroger de dix ans la période de transition accordée aux PMA pour les produits pharmaceutiques, nous estimons qu'elle gagnerait en intérêt et en efficacité si elle s'appliquait à la mise en œuvre de l'intégralité de l'Accord sur les ADPIC. Quoi qu'il en soit, les PMA estiment que cette exemption partielle ne devrait en aucun cas porter préjudice à leur droit de demander, par la suite, une prorogation de la période de transition pour la mise en œuvre de l'Accord dans son ensemble.

Pour conclure, le Groupe des PMA réaffirme sa position à l'égard du programme de travail et souhaite l'accroissement des moyens financiers et techniques dont dispose l'OMC pour qu'elle soit en mesure de mener à bien dans un proche avenir ses activités sous la forme d'un programme de développement.
